

## Procès-Verbal - Conseil d'Administration

### Séance ordinaire du 21 novembre 2022

- Ouverture de séance et vérification du quorum

Début de la séance à 18h00.

Le quorum étant atteint (23 votants) Monsieur Le Principal, déclare la séance ouverte.

Les personnes suivantes sont excusées : Mme Bridonneau + cf. feuille d'émargement

Le Principal invite chacun à signer la feuille d'émargement.

- Désignation du secrétaire de séance

Mme Axelle CHAVANON...est désignée secrétaire de la séance.

- Ordre du jour

Monsieur Le Principal donne lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est modifié avec l'ajout :

- d'un prélèvement sur le fonds de réserve,
- d'une convention pédagogique.

#### Les présentations sont jointes au PV.

#### AFFAIRES ADMINISTRATIVES

#### 1/ Adoption du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 septembre 2022

Monsieur Le Principal soumet le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 20 septembre 2022, à l'approbation du Conseil. Le Conseil ne formule ni remarques ni observations.

Délibération :	Le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 20 septembre 2022 est approuvé par les membres du CA		
Votants : 23	Pour : 22	Abstention : 1	Contre : 0

#### 2/Installations des nouvelles commissions

Monsieur Le Principal présente les nouvelles commissions du CA.

Demande de précisions sur les personnes qualifiées : personnes proposées par le chef d'établissement pour avoir un regard extérieur et ayant voix délibérative. Cette personne peut avoir un lien avec l'éducation nationale ou non. La dernière personne était M. Tricot, président du 3 mats (maison de quartier des justices, quartier du collège)

Il manque à la présentation le conseil de vie collégienne, qui devra être mis en place à la rentrée 2023.

La commission permanente sera réunie en février 2023. La DGH (dotation globale horaires) sera définie à cette occasion.

Présentation sans vote.

**Arrivée de M. BLANC 18h24, portant à 24 le nombre de votants**

### **3/Délégation du CA vers le chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.**

Monsieur le Principal demande une délégation du CA vers le Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.

<b>Délibération :</b>	<b>Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à passer les marchés à incidence financière annuelle sur le budget 2023.</b>		
<b>Votants : 24</b>	<b>Pour : 24</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>

### **4/Contrat de maintenance turbo self 2023**

Monsieur le Principal demande de pouvoir signer le contrat de maintenance turbo self 2023.

Les remarques sont :

- Croisement des données pour l'ajustement des repas
- Croisement des données avec les autres établissements dont F. Landreau est cantine centrale.

Aujourd'hui, l'utilisation de cet outil est très efficace pour les remarques proposées mais également dans le suivi individuel de chaque élève.

<b>Délibération :</b>	<b>Les membres du conseil d'administration approuvent le contrat de maintenance turbo self 2023 et autorisent le chef d'établissement à signer le dit contrat.</b>		
<b>Votants : 24</b>	<b>Pour : 24</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>

### **5/Contrat de maintenance CRID 2023 : contrat non reçu donc point retiré de l'ODJ.**

Monsieur le Principal demande de pouvoir signer le contrat de maintenance CRID 2023.

<b>Délibération :</b>	<b>Les membres du conseil d'administration approuvent le contrat de maintenance CRID 2023 et autorisent le chef d'établissement à signer le dit contrat.</b>		
<b>Votants : 0</b>	<b>Pour :</b>	<b>Abstention :</b>	<b>Contre :</b>

### **6/Don de livres du CDI**

Monsieur le Principal explique que le CDI va donner des livres non utilisés à un autre établissement scolaire (Collège Camille Lepage – Varades).

<b>Délibération :</b>	<b>Le CA autorise le don de livres du CDI vers un établissement scolaire.</b>		
<b>Votants : 24</b>	<b>Pour : 24</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>

## AFFAIRES FINANCIERES

### **1/Don Newton Room**

Madame Cormier, gestionnaire, explique que dans le cadre de l'activité pédagogique Newton Room, des achats de matériels ont été opérés sur les fonds propres de l'établissement et doivent être regardés comme une avance. First Scandinavia nous rembourse les frais. Il convient donc d'approuver le don pour un montant de 949.67 euros.

Les parents d'élèves demandent des précisions sur cette question du don. Il s'agit en pratique d'un remboursement mais cela apparait comme un don en logique comptable.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'administration approuve le don de 949,67 euros.</b>		
<b>Votants : 24</b>	<b>Pour : 22</b>	<b>Abstention : 2</b>	<b>Contre :</b>

## 2/Tarif diverses

Madame Cormier présente les nouveaux tarifs pour l'année 2023 des pertes et dégradations (manuels scolaires, carnet de correspondance, carte de self) et matériels cassés sur devis.

Les parents d'élèves demandent la raison du tarif au-delà du prix coutant : Mme Cormier indique que le collège doit compenser également les frais de transports et administratifs.

<b>Délibération :</b>	<b>Les membres du conseil d'administration approuvent les tarifs proposés.</b>		
<b>Votants : 24</b>	<b>Pour : 22</b>	<b>Abstention : 2</b>	<b>Contre :</b>

## 3/Tarifs des objets confectionnés

Madame DUMESGE, directrice de la SEGPA, présente les tarifs des objets confectionnés.

Ces tarifs comprennent le coût de la matière première additionné au coût de l'énergie arrêté au point d'indice 20 %

Les parents d'élèves demandent des exemples de réalisation. Mme DUMESGE et M. RAULT indiquent : les cabines de plage de la piscine des Ponts de Cé, parfois objets en série, commandes d'ouvrages de collectivité ou d'établissement scolaire. Pas de commande client particulier.

<b>Délibération :</b>	<b>Les membres du conseil d'administration approuvent la constitution des tarifications de objets confectionnés.</b>		
<b>Votants : 24</b>	<b>Pour : 24</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>

## 4/Prélèvement sur fonds de réserve

Madame Cormier, gestionnaire, explique le nécessité d'un nouveau prélèvement pour terminer l'exercice 2022. Ce prélèvement de précaution est de 15 000 euros, pour la restauration.

Mme Cormier indique une subvention supplémentaire du Conseil Départemental de 7000 euros en sus des 3000 euros attribués en octobre 2022.

Les enseignants ont vu une augmentation des dépenses des denrées alimentaires. Mme Cormier précise qu'il y a une augmentation générale nationale et que l'établissement n'est pas épargné. Le choix des fournisseurs et de la qualité est préservé au détriment du nombre de choix. Par exemple une seule viande par repas au lieu de 2 au choix.

Les enseignants proposent de choisir des denrées les moins chères si l'équilibre alimentaire est respecté.

M. le Principal indique que les enfants sont plutôt satisfaits de la qualité des repas.

Les représentants des équipes pédagogiques indiquent que les enfants ne disposent parfois pas de viande ou de poisson en fin de service. Mme Cormier précise que les quantités sont réalisées au mieux et que par ailleurs le passage des classes au self est différent tous les jours.

<b>Délibération :</b>	<b>Les membres du conseil approuvent le prélèvement sur les fonds de réserve d'une somme de 15 000 euros.</b>		
<b>Votants : 24</b>	<b>Pour : 24</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>

## 5/Plan d'amortissement – budget 2023

Madame Cormier, gestionnaire, présente le plan d'amortissement pour l'année 2023.

Les durées d'amortissement sont variables suivant les outils et appareils de 3 à 10 ans.

<b>Délibération :</b>	<b>Les membres du conseil approuvent le plan d'amortissement proposé pour l'année 2023.</b>		
<b>Votants : 24</b>	<b>Pour : 24</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>

## **6/Etat prévisionnel des achats – budget 2023**

Madame Cormier, gestionnaire, présente l'état prévisionnel des achats rattaché au budget 2023. Le chef d'établissement s'engage à ne pas le dépasser.

<b>Délibération :</b>	<b>Les membres du conseil approuvent l'état prévisionnel des achats pour le budget 2023.</b>		
<b>Votants : 24</b>	<b>Pour : 24</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>

## **7/Budget prévisionnel 2023**

Madame Cormier, gestionnaire, présente le budget prévisionnel 2023.

Il doit répondre aux axes forts du projet d'établissement.

A noter par rapport aux années précédentes, il n'y aura plus de contribution inter—service sur les recettes du SRH et de réversion vers le service ALO pour compenser les dépenses d'énergie. Cela rendra les comptes plus lisibles.

### **Départ de rida OUDDABAR à 19h07, portant le nombre de votants à 23.**

Un focus est réalisé sur le budget du service de restauration. Sont abordées les questions de l'effectif du personnel de restauration, du budget des denrées, de l'absentéisme. De manière générale, le personnel s'organise pour pallier aux absences et faire le maximum dans le budget contraint. Le chef d'établissement remercie le travail remarquable réalisé quotidiennement par l'équipe de restauration. Les représentants de parents souhaitent signaler l'importance du maintien du prix du repas et de la qualité des repas.

Une demande de prise en charge du carburant du camion de restauration a été faite auprès du Conseil Départemental. Cette charge s'élève à environ 1000 euros par an.

Les représentants de parents d'élèves souhaitent connaître la présence d'un analytique sur le versement des autres collègues pour F. Landreau. Mme Cormier indique que l'intégralité des recettes des autres établissements est reversée à F. Landreau après ponction de leurs frais de fonctionnement.

Il n'est plus possible d'accueillir d'autres établissements pour la préparation de leurs repas, faute de place.

Présentation de l'évolution de la dotation de fonctionnement par Mme Cormier.

M. Blanc, conseil départemental, précise que le département a prévu une provision budgétaire en cas d'établissements en difficultés.

Les représentants de l'équipe pédagogique souhaitent savoir si l'établissement est libre de répartir les subventions départementales. La réponse est positive, la répartition est donc un choix de l'établissement.

Les représentants de parents signalent que les notifications sms par pronote peuvent induire des erreurs lorsque les options ne sont pas prises en compte. Mme BOUAOUNE précise que les envois groupés sont faits par classe et qu'il est trop compliqué d'individualiser les sms.

Présentation du budget du service d'activités pédagogiques. Quelques modifications à la marge suite à l'arrêt du projet cirque.

Les représentants des élèves indiquent que le collègue avait participé à un concours concernant un projet de mini-ferme grâce au club éco-délégués. Un prix de 500 euros avait été gagné. Ce prix a été fléché vers le projet médiation animale pour les 4<sup>ème</sup> SEGPA. Le coût global est trop onéreux pour l'ouvrir à d'autres classes à l'heure actuelle. Les élèves regrettent que l'argent du concours ne puissent pas bénéficier au plus grand nombre.

### **Départ de Maxence HENRY à 19h49, portant le nombre de votants à 22**

Les différences recettes/dépenses par rapport à l'année précédente sont dues à l'évolution des projets pédagogiques (comme le cirque). Les représentants des enseignants indiquent qu'il est appréciable de ne pas avoir de difficultés à obtenir du matériel pédagogique.

M. Blanc précise que l'ensemble des coûts liés à la viabilisation sera pris en charge par le département.

Les crédits liés aux objectifs pédagogiques doivent être maintenus.

### **Départ de Mme DAVOUST à 20h03, portant le nombre de votants à 21.**

A la rentrée 2023 seront mis en œuvre le conseil de vie collégienne et le conseil des délégués (tous les délégués + des parents élus + des enseignants élus) avec une ligne budgétaire. Les éco-délégués peuvent être inclus. Les objectifs pédagogiques de ces instances sont une participation des élèves aux décisions stratégiques de l'établissement et une implication citoyenne.

Les membres du Conseil d'Administration remercient Mme Cormier pour son travail et son aisance pour présenter ce dossier complexe.

<b>Délibération :</b>	<b>Les membres du conseil approuvent le budget prévisionnel 2023.</b>		
<b>Votants : 21</b>	<b>Pour : 19</b>	<b>Abstention : 2</b>	<b>Contre : 0</b>

## AFFAIRES PEDAGOGIQUES

### 1/Attribution IMP supplémentaire 0.75 – répartition.

M. Le Principal annonce l'attribution de moyens supplémentaires. A l'issue du conseil pédagogique du jeudi 17 novembre, il est prévu d'allouer ces moyens aux dispositifs suivants : Référent de coordination de classe pour les PE en charge des élèves de SEGPA.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'Administration se prononce sur la ventilation des IMP supplémentaires pour l'année scolaire 2022 – 2023 et émet un avis favorable</b>		
<b>Votants : 21</b>	<b>Pour : 20</b>	<b>Abstention : 1</b>	<b>Contre : 0</b>

### 2/Rapport d'activité du chef d'établissement.

M. Le principal explique que les rapports d'activités doivent être votés en CA. Bien que le rapport d'activité ait été présenté au CA précédent, Monsieur le Principal ne l'a pas fait voter. Il propose de rattraper cette erreur sur ce CA.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'administration approuve le rapport d'activité de l'année scolaire 2021 - 2022</b>		
<b>Votants : 21</b>	<b>Pour : 18</b>	<b>Abstention : 3</b>	<b>Contre : 0</b>

### 3/Convention de partenariat relative à la mise en place d'un atelier multisport sur la pause méridienne

M. Le principal présente la convention entre le collège Félix Landreau et la municipalité d'Angers. Les médiateurs socio-sportifs viennent tous les lundis sur la pause méridienne mais également le futsal le lundi soir.

Les représentants des enseignants souhaitent faire connaître leur étonnement sur le manque d'information et de concertation avec les enseignants d'EPS. Pour M. Jouet et ses collègues, l'AS est là pour répondre à ces besoins de sport et risque une confusion entre les différents intervenants (enseignants, association sportive et médiateurs de la mairie).

Mme BOUAOUNE précise qu'il n'y a pas de concurrence entre les enseignants et les encadrants de ces activités méridiennes. Il s'agit d'un accompagnement sans inscription avec accès au plateau sportif pour faire du foot et du basket.

**Départ de M. RAULT à 20h22, portant le nombre de votants à 20.**

**Départ de M. REMOUE à 20h36, portant le nombre de votants à 19**

Mme BLIN, représentant la mairie, propose de faire le bilan en fin d'année.

Les représentants d'élèves précisent que les encadrants sont des médiateurs socio-sportifs et viennent sur des temps hors classe. En aucun cas ils ne sont éducateurs. L'imprécision de la convention prête à confusion, et il serait intéressant de faire la modification pour éviter toute incompréhension.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'administration approuve la convention relative à la mise en place d'un atelier multisport sur la pause méridienne pour les interventions pédagogiques courant sur l'année scolaire 2022 – 2023. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.</b>		
<b>Votants : 19</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Abstention : 3</b>	<b>Contre : 2</b>

#### 4/ Convention FOL49 « devoirs faits » 2022/2023

Mme la principale adjointe explique le dispositif.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'administration approuve la convention FOL49 pour les interventions pédagogiques courant sur l'année scolaire 2022 – 2023. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.</b>		
<b>Votants : 19</b>	<b>Pour : 17</b>	<b>Abstention : 2</b>	<b>Contre : 0</b>

#### 5/Convention de mise à disposition d'une ressource pédagogique « égalité filles garçons »

M. Le Principal explique le dispositif.  
L'exposition sera annoncée sur le site du collège.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'administration approuve la convention pour l'utilisation de ressource pédagogique « égalité filles garçons » courant sur l'année scolaire 2022 – 2023. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.</b>		
<b>Votants : 19</b>	<b>Pour : 19</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>

#### 6/ Convention Jardin ZUR

Mme DUMESGES, directrice de la SEGPA, explique le dispositif. Convention de partenariat avec Jardin ZUR pour créer un espace végétal artistique et poétique.  
Les élèves ciblent sont les 4<sup>ème</sup>.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'administration approuve la convention Jardin Zur pour les interventions pédagogiques courant sur l'année scolaire 2022 – 2023. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.</b>		
<b>Votants : 19</b>	<b>Pour : 19</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Question des représentants des Parents

- Quand et comment pouvons-nous avoir un remplaçant de Mathématiques ?

Réponse : M. Le Principal précise que tous les postes sont pourvus. Un remplacement ne peut être déclenché qu'en cas de 15 jours d'arrêt.

Les représentants de parents font état de leur grande inquiétude concernant le niveau général de mathématiques et les difficultés rencontrées par les élèves. Ils proposent la mise à disposition en ligne (sur pronote) de cours de mathématiques des autres enseignants pour pallier le manque de cours.

#### Question des représentants des élèves

- Est-il possible d'avoir un voyage pour les classes de 3<sup>ème</sup> ?

Réponse : le voyage en Espagne est annulé en raison du coût général

- Est-il possible d'avoir une soirée des 3<sup>ème</sup> ?

Réponse : c'est possible à priori si les élèves montent un projet.

• Fin de séance à

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le présent procès-verbal sera diffusé selon les modalités définies dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Axelle CHAVANON

LE PRINCIPAL

Frédéric LE FLOCH



A handwritten signature of Axelle Chavanon in black ink, written in a cursive style.